



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE BUREAU DU 8 octobre 2021**

Présents : Nicole BELIN, Robert CREUX, Gaëlle BOHL, Sandrine PETIOT, Christine DARBON, Antonio RODRIGUEZ, Matthieu DUCHATEL, Nathalie BONNET

Excusés : Christian BERTHOLD, Pierre MAZOUAU, Michel CELSO

Election du bureau :

Sont élus à l'unanimité :

- Christine DARBON présidente, Nathalie BONNET vice-présidente
- Gaëlle BOHL trésorière, Matthieu DUCHATEL trésorier adjoint
- Antonio RODRIGUEZ secrétaire, Sandrine PETIOT secrétaire adjointe

Section tennis et badminton :

La section prendra en charge l'achat des balles et des volants sur présentation d'un justificatif

Vie locale :

- Il est proposé de renouveler l'opération « chocolat » pour Noël : proposition acceptée
- Il a été décidé d'organiser toute sortie ou activité quelque-soit le nombre de participants
- La participation de l'ATSCAF sera modulée en fonction du nombre de participants
- Une soirée bowling et une soirée apéro convivial seront proposées prochainement à tous les adhérents

Fonctionnement du bureau :

Le bureau se réunira une fois par trimestre

Les tarifs de remboursement des frais kilométriques et des frais de repas/nuitée seront revus au cours de la prochaine réunion

La prise en charge des frais de location d'un mini bus par la section pétanque sera étudiée lors de la prochaine réunion sous réserve de la présentation d'un devis

Il est demandé à chacun des membres du bureau de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faire connaître l'ATSCAF à un maximum de personnes (Flyer, Messagerie, Affichage, Flash info)

Pour la saison 2020-2021 le bureau avait décidé d'accorder le remboursement de 50 % d'un billet d'entrée dans plusieurs catégories d'activités de culture et loisirs (sports, musées, théâtre, jeux, etc) à chaque adhérent à jour de sa cotisation et sur présentation d'un justificatif.

Ces remboursements étaient plafonnés à 25 euros par billet

Il est proposé faire perdurer cet avantage pour la saison 2021-2022. Pour cette nouvelle saison, cet avantage ne serait plus limité au département de l'Ain et toujours soumis à la présentation d'un justificatif ou d'une facture en euros.

Cet avantage serait valable du 01/09/2021 au 31/08/2022

L'étude de cette reconduction et de son impact financier seront discutés au cours de la prochaine réunion

Le site ATSCAF sera alimenté régulièrement de l'activité de la section

La prochaine réunion est fixée au 8 novembre 2021